

# MESURE COMPENSATOIRE

## Épreuve d'aptitude

Cette épreuve est accessible uniquement pour les candidats européens ou assimilés.

### Modalités d'inscription

Chaque candidat doit déposer un dossier d'inscription auprès de la DRJSCS au minimum un mois avant la date fixée pour l'épreuve. Ce dossier comprend :

- une demande d'inscription sur papier libre, précisant le choix du domaine,
- la copie de la notification ministérielle,
- une photocopie de la carte d'identité
- la copie du diplôme définitif, et le cas échéant, de sa traduction.

### Nature de l'épreuve

Elle porte sur les connaissances essentielles à l'exercice de la profession d'assistant de service social en France. Elle doit permettre de vérifier que le candidat a acquis une connaissance appropriée des matières figurant au programme du titre de formation permettant l'exercice de la profession en France qui ne lui ont pas été enseignées ou qu'il n'a pas acquises par l'expérience professionnelle. Elle porte sur des matières à choisir parmi celles dont la connaissance est essentielle à l'exercice de la profession.

L'épreuve d'aptitude comprend deux parties : un écrit de 3 heures et un entretien de 30 minutes avec un jury.

### Écrit

Notée sur 20 points, la partie écrite de 3 heures porte sur le thème choisi par le candidat à travers l'analyse d'une situation professionnelle dans un cadre institutionnel.

Cette épreuve écrite a lieu généralement en début juin.

Le candidat choisit l'un des deux domaines suivants :

<b>Politiques sociales</b>	<b>Législation et réglementation relative à l'accès au droit</b>
- Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter institutionnelles - Les cadres juridiques et institutionnels de la politique sanitaire et sociale - La politique de la ville - Les politiques sociales territorialisées - La politique de la famille - Les politiques sociales d'insertion, du logement - Les politiques d'intégration des populations immigrées	- Unité de formation "Droit" - Aide et action sociale - Protection sociale en France - Dispositifs sociaux à destination des publics spécifiques

### Entretien

Noté du 20 points, cet entretien avec un jury de 30 minutes vise à vérifier les connaissances du candidat dans la stricte limite du thème choisi, à apprécier ses capacités à se situer dans le cadre l'action sociale en France et à se situer en tant que professionnel dans le domaine traité, en faisant abstraction des questions portant sur des modes d'organisation de services ou d'institutions à caractère social que le candidat peut ne pas connaître.

Pour réussir l'épreuve d'aptitude, il est nécessaire **d'obtenir au moins 20 points sur 40.**